

Journal de Paris

TARIF D'ABONNEMENTS. — Remb. Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; six mois, 9 fr.; un an, 15 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES à Roubaix, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal, rue Nationale, 78. Et à la Librairie Wallez, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Reaux, place de la Bourse, 8. A Bordeaux, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Moscou, chez M. Hranz Laxouca, rue de la Station. — En vente dans les Bibliothèques de la gare d'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

LA NATALITÉ ET LE CATHOLICISME

Voilà E. Zola qui vient encore accuser le catholicisme de diminuer le nombre des naissances : l'Eglise encourage le célibat, elle proclame que la virginité est supérieure à l'état de mariage, elle l'impose à ses prêtres, à ses religieuses et à ses moines.

Il y a quelque chose de risible dans ces reproches.

Il n'y a pas toujours été de mode, chez les économistes, de déplorer la diminution du nombre des naissances. Il fut un temps où Rossi, dans son cours de collège de France, saluait la civilisation avancée de la Normandie et de quelques autres parties de la France et où il souhaitait de voir bientôt l'exemple de la Normandie suivi par les provinces arriérées, comme la Bretagne et les autres parties les plus chrétiennes de la France.

Aujourd'hui les progrès de la dépopulation ont suivi ceux de l'irrigation, et les économistes libéraux sont effrayés de leurs progrès. Sous Louis-Philippe, ils s'élevaient contre les curés trop zélés, qui, pour éviter des fuites de jeunesse sur lesquelles les messieurs les savants auraient aimé qu'ils fermât les yeux, poussaient au mariage les jeunes gens de la campagne dès un âge au-delà des économistes n'avaient déjà plus coutume de marier leur fils.

Ces pontifes s'inscrivaient en faux contre le précepte : « croissez et multipliez » de l'Écriture. Et ils reprochaient à l'Eglise de le trop prendre à la lettre, en poussant au mariage précocement les jeunes gens qui n'avaient pas de vocation religieuse et en précipitant au mariage les personnes mariées à l'accepter, à moins de mener une vie exceptionnellement mortifiée, la charge d'une nombreuse famille.

Les curés alors n'avaient pas tort en ne se mariant pas on leur demandait, de plus d'empêcher de marier les autres.

Aujourd'hui autre chanson. Les mères de famille ont suivi les conseils des économistes libéraux, et elles ont cessé de se confesser en grande partie. Il en est résulté une diminution effrayante de la natalité. Il semble qu'il faudrait un retour aux croyances religieuses et à la prédication du « croissez et multipliez » contre lequel les savants d'autrefois ont élevé leurs protestations.

En bien non, on déclare que c'est encore l'Eglise qui a tort : ses prêtres devraient se mettre à fonder eux-mêmes des familles nombreuses, maintenant que l'irrigation a diminué chez leurs adversaires le nombre de leurs enfants.

Que conclure de cela ? C'est que la règle sage est celle de l'Eglise : il y a place dans l'humanité pour des hommes zélés au célibat, qui se consacrent à de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

Et les deux catégories d'hommes paient la force et le désir de remplir leur devoir à la même source : dans la confiance en la Providence divine et dans la ferme volonté d'accomplir strictement les commandements de Dieu, sans substituer leurs courtes vues et les calculs égoïstes au plan supérieur en vue duquel Dieu a établi sa loi.

Puis il y aura de moins en de travaux vraiment saints, vraiment détachés des vanités humaines, dont l'exemple soulève l'humanité au-dessus du niveau auquel elle tend toujours à retomber ; il y a place aussi pour des pères de famille soucieux de remplir les devoirs de leur état et capables d'accepter le fardeau de familles nombreuses.

fiers et fidèles tenants de la liberté, l'éminent prêtre termine ainsi : « L'âme du Pontife était exaltée de ces menaces et pour reconquérir à force de générosité le repos et la paix de l'Eglise de France, on a pu le voir pousser jusqu'aux dernières limites l'esprit d'apaisement et d'indulgence conciliante dans les affaires les plus délicates. »

La chasse
Sur l'avis des conseils généraux, clôture de la chasse à la perdrix a été fixée au 7 janvier dans les départements suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Maine-et-Loire, Marne, Nord, Pas-de-Calais.

En conséquence, dans chacun de ces départements, la venue et le départ de ces oiseaux seront interdits le lendemain des jours indiqués pour la clôture de leur chasse.

Les grévistes de Saint-Etienne
Saint-Etienne, 25 décembre. — Les mineurs se sont réunis ce matin à Saint-Etienne, au nombre de 400, dans la salle du Prado, où ils ont été très nombreux. Ils ont adopté un ordre du jour dans lequel ils déclarent que les mineurs n'ont rien de commun avec les grévistes et qu'ils se déclarent prêts à se mettre en grève si satisfaction n'est pas donnée.

Un enfant de trois ans pendu par son père
Paris, 25 décembre. — Un marchand de vins de Cléchy, M. Lucq, dont la mort de sa femme avait allégué les facultés, a profité du sommeil de son enfant âgé de trois ans, pour le pendre. Le père a tenté ensuite de se faire justice en se tirant plusieurs coups de revolver dans la tête.

Une collision de trains en Autriche-Hongrie
Budapest, 25 décembre. — Hier soir, deux trains ordinaires se sont rencontrés à Budapest. Les deux trains ont été brisés ; le conducteur a été tué et quatre voyageurs ont été grièvement blessés. En outre, un certain nombre de personnes ont été légèrement contusionnées.

Le commandant Marchand et le Gouvernement
Paris, 25 décembre. — A maintes reprises déjà il a été annoncé que le commandant Marchand ne tarderait pas à donner à la Société de Géographie la conférence qu'il avait longtemps attendue sur l'expédition du Congo-Nil. Chaque fois la nouvelle s'est trouvée démentie.

Enfin, le bruit courait que cette conférence était fixée au 10 janvier et qu'elle aurait lieu dans la salle du Trocadéro.

Hier, un journal du matin annonçait qu'à la demande qui lui avait été faite de cette salle depuis plus d'un mois, le ministre de l'Instruction publique qui, d'ordinaire, à des demandes analogues, répond dans les trois jours, n'avait pas encore répondu.

Aujourd'hui le *Troisième* déclare que ce renseignement est inexact.

Le commandant Marchand, dit-il, n'a pas été autorisé par le ministre de la marine à faire sa conférence et la question de la salle ne s'est pas posée.

Ainsi M. de Luzeaux a interdit au glorieux chef de la mission Congo-Nil, de faire à la Société de Géographie le récit de ses exploits.

Personne ne s'attendait de cette décision du ministre de la Marine. Il se devait de la prouder ; il le devait aussi à M. Delcassé. L'intervention de ce dernier n'est pas étrangère, en effet, à l'intérêt qui pèse sur le commandant Marchand.

M. Delcassé ne s'est pas contenté d'empêcher la conférence du Trocadéro, il a fait défendre au commandant Marchand de publier la relation de son voyage à moins que l'autor ne consente à supprimer de cette relation certains passages qui lui gênent. Un éditeur offrait au commandant une véritable fortune pour publier son ouvrage ; le commandant y a renoncé plutôt que de nuire à son œuvre.

Le paiement dans les perceptions
Paris, 25 décembre. — Par arrêté du 15 novembre 1899, le ministre des finances a autorisé, comme on le sait, le paiement direct des notes des rentes nominatives par les perceptions.

Les rentiers qui ne sont pas titulaires de plus de 2,000 francs de rente et qui voudront profiter de cette mesure, devront en faire la demande au receveur particulier de l'arrondissement dans lequel ils touchent habituellement leurs arrages quinze jours avant échéance.

Pour que la mesure puisse s'appliquer aux porteurs de la rente 3 0/0, dont le paiement s'ouvre le 1er janvier prochain, le ministre a décidé que les demandes des rentiers seraient reçues exceptionnellement jusqu'au 21 décembre inclusivement par les perceptions, qui les transmettront à la recette des finances.

Passé cette date, les rentiers qui n'auront pas fait les démarches nécessaires, devront, pour les transmettre en janvier, déposer comme précédemment leurs titres entre les mains du percepteur, et attendre que la quittance préparée par la recette des finances soit renvoyée à ce percepteur. Ils pourront, en même temps, si telle est leur intention, demander au receveur particulier à recevoir à l'avance leurs rentes, sans délai préalable des titres, à la caisse du percepteur de leur résidence.

LA MUTUALITÉ
Un discours de M. Paul Deschanel
Paris, 25 décembre. — Comme tous les ans, M. Paul Deschanel a offert, ce matin, au Palais-Bourbon, un déjeuner en l'honneur de la mutualité.

Au nombre des convives figuraient des membres du Conseil supérieur de la mutualité, venus de Lille, Lyon, Bordeaux, etc.

A un discours de M. Cave, membre du conseil supérieur, M. Deschanel a répondu en célébrant le rôle capital que joue et que jouera la mutualité dans l'amélioration de la vie sociale.

« Messieurs, dit M. Deschanel, la loi de 1898 sur les Sociétés de secours mutuels, en leur permettant de se grouper et de combiner leur action avec celle des Associations professionnelles, ont ouvert un germe une véritable révolution sociale. Elle va faire surgir sous nos yeux un monde nouveau. La Société de secours mutuels isolée a fait son temps ; le mouvement de concentration qui se produit dans toutes les régions du monde industriel et ouvrier, et qui est la loi économique de notre siècle, commence à gagner la mutualité. »

« Bientôt, nous apercevons les premiers linéaments de l'organisation future ; en bas, dans la commune, dispersés sur toute la surface du territoire, de petites Sociétés qui sont comme les cellules premières et les embryons de la prévoyance au secours, dans la ville, dans l'arrondissement ou le département, les Unions de Sociétés ; et, au-dessus encore, dans la région et dans le pays tout entier, le groupement de ces Unions, les Fédérations. »

« Ce groupement, plus étendu, accomplira des fonctions de plus en plus savantes et élevées : offices de placement gratuit, mutualité scolaire, maternelle, féminine ; caisses de retraites, gratifications mutualistes, assurances, etc. Il faut qu'ainsi la République française devienne une vaste mutualité. Là est l'avenir ; là est un des plus puissants moyens de résoudre la question sociale. »

« Pour obtenir ce grand résultat, les mutualités de toutes les écoles doivent marcher de la main dans la main. Il y a un parti à prendre, et ce parti est le suivant : la mutualité doit être une mutualité d'abord, et c'est seulement par l'alliance de la mutualité et du commerce, de la science et de l'art, que se résoudre les problèmes de justice sociale qui sont à la fois l'honneur et le devoir de notre époque. »

« J'ajoute enfin qu'à cette heure le plus impérieux besoin de la France, c'est l'union. La concorde, la concentration de toutes les forces vives du pays, pour l'accomplissement du grand dessein de notre époque, est la tâche essentielle et la mission historique de notre génération. Or, c'est justement parce que vous êtes les principaux agents de cette concorde et de cette union, que vous devez pratiquer chaque jour cette union nécessaire, que nous ne saurions assez vous recommander notre haute estime et notre gratitude. »

L'OUVERTURE DE L'ANNÉE SAINTE À Rome

Rome, 25 décembre. — Ce matin, à onze heures, le Pape a inauguré solennellement l'Année Sainte, par la cérémonie de l'ouverture de la Porte-Sainte de la Basilique St-Pierre.

Voici exactement soixante-quinze ans que cette porte n'a plus été ouverte. Le dernier pontife qui l'ait ouverte était Léon XII. En 1875 l'exilé avait décidé qu'elle resterait fermée comme une protestation contre l'occupation de Rome. Léon XIII a donc levé cette interdiction.

La Basilique St-Pierre
La cérémonie a été accomplie dans le vestibule du temple, fermé au public, décoré pour l'occasion et le portique de St-Pierre, qui avaient été recouverts d'épaisse tentures pour préserver autant que possible le Saint-Père des atteintes du froid.

Le cardinal secrétaire d'État assisté de nombreux invités parmi lesquels notamment le corps diplomatique, la noblesse romaine, ainsi que de nombreux personnages de marque, le duc d'Aleone, la duchesse de Trani, etc., etc.

A dix heures et demie, Léon XIII, accompagné par sa suite, les cardes, les halbardiers et épiques au clair en soutanelle et haut-de-chausses jaunes noirs, la gendarmerie pontificale dans l'uniforme blanc et noir que Raphaël lui-même dessina, les gardes nobles, et les justaucorps bleu noir, la culotte de peau blanche, les bottes noires et le casque d'argent, un ours de drap noir sur les épaules ; les dix-sept massiers en blouses rouges, portant droit les faisceaux des antiques fleurons, ou la hache du consul à fait place aux clefs de St-Pierre ; puis les maîtres ouvriers de la Vierge-Rouge, puis les camériers de cape et d'épée au pourpoint de velours noir, toque à plume, chaîne d'or, fraise plissée au cou ; puis les princes assistants garnis de noir, vêtus de noir, entête courte, manteau volant, épiques dans d'argent à la ceinture, Léon XIII, disons-nous, garde de sa dignité cérémoniale à été porté en portance par les séculiers de ses appartements à la salle des parlements sacrés, qui se trouve au premier étage des Loges de Raphaël.

Le Sacré Collège, en pourpre et en *Cappa magna*, les patriarches, les archevêques, les évêques et tous les dignitaires de la Cour Pontificale se trouvaient déjà dans cette salle.

Après avoir revêtu les ornements pontificaux, Léon XIII est monté en *Sedia gestatoria*, entre les halbelli, et précédé par les cardinaux de la Cour, il a traversé les salles Ducale et Regia et s'est rendu dans la chapelle Sixtine, où se trouvaient réunis pour l'attendre les représentants des cultes religieux, du clergé et des confrères de Rome.

Après une courte prière devant le Saint-Sacrement, qui était exposé, le Pape, descendant du *Sedia gestatoria*, a entonné le *Veni Creator* et ensuite, monté de nouveau sur le *Sedia* et précédé par les représentants des cultes religieux, par les clergés, par les confréries, qui portaient des courges allumées, et par le Sacré Collège, il est descendu par la Scala Regia dans le portique de la basilique.

De la salle Ducale jusqu'à l'escalier royal, le clergé régulier et séculier formait la base de la procession.

Le Pape, précédé de la croix de la papauté, avait été précédé le trône par le Pape, qui a été reçu à son entrée dans le vestibule par le chapitre vaticain.

Le Pape s'est assis sur le trône, pendant que les cardinaux de la Cour pontificale prenaient place aux deux côtés désignés.

Ouverture de la Porte-Sainte
Un signal donné par la grosse cloche de Saint-Pierre, le Pape s'est levé de son trône et est allé directement à la Porte-Sainte, ayant à ses côtés deux cardinaux de l'Ordre des diacres et précédé du cardinal grand pénitencier, M. Serafino Vannutelli, qui lui a remis l'artistique marquo d'or offert par les évêques italiens.

Le Pape, restant dans la liturgie, a frappé trois fois de sa croix de marbre, avec beaucoup de force, sur le mur de la Porte-Sainte de Saint-Pierre, qui avait été scellée d'argile.

Léon XIII s'est assis de nouveau sur le trône, souriant et paraissant très heureux d'avoir pu accomplir cette œuvre sainte. Pendant ce temps, la liturgie a été célébrée par le clergé, et pendant sa voix était plus basse que d'habitude, il était très pâle et paraissait très fatigué.

Pendant que le Saint-Père était sur son trône, mille en tête, les *Sompitieri* (ouvriers de St-Pierre) chantaient rapidement la *Porte-Sainte*, au milieu du roulement solennel de l'assistance.

Les pénitenciers de la Basilique ont levé ensuite le voile et les piliers de la *Porte Sainte* avec l'eau bénite, pendant que le Pape entonnait le psalme « *Jubilatio Dni* », repris par les chœurs pontificaux.

Le Pape, tête découverte, tenant dans la main droite son sceptre et dans la main gauche un bâton, s'est agenouillé sur le seuil de la Porte-Sainte, pendant que retentissait le *Te Deum*.

A ce moment, l'émotion de tous fut indissociable à la vue du grand vieillard blanc agenouillé pour ainsi dire sur le seuil du siècle qui va commencer.

Après ce moment la foule s'est levée, selon le rituel, est entré par la Porte-Sainte le premier, suivi, dans la Basilique, complètement vide, suivi à distance par les cardinaux, la Cour et tous les invités.

A cet instant solennel et inoubliable, toutes les cloches de Rome ont retenti.

Après avoir été précédé à l'autel de la Pitié, de Michel-Ange, et, selon l'usage traditionnel, il a admis au baise-main du pied les gardiens des archiconfréries de Rome qui auront la garde de la *Porte-Sainte* pendant toute l'année.

A cette occasion le Saint-Père leur a adressé un bref discours sur l'importance de la cérémonie accomplie.

Dans l'intervalle la foule innombrable des invités avait pénétré sous les voûtes de Saint-Pierre.

Le Pape s'est rendu ensuite à l'autel du Sacrement, où il a fait une courte prière, puis, avec les cardinaux, il s'est avancé en *sedia gestatoria* jusqu'au maître-autel d'où, vers une heure, d'une voix beaucoup plus forte qu'au début de la cérémonie, il a donné à l'immense concourse de fidèles qui se pressaient dans la basilique la bénédiction pontificale solennelle, en accordant les indulgences plénières.

Ce moment la foule l'a vivement acclamé, rompant avec le silence recueilli observé pendant le reste de la cérémonie, à cause du caractère auguste de la solennité.

Après cette cérémonie, Léon XIII a déposé les vêtements pontificaux à l'autel de la Pitié, et en passant par la Chapelle du Sacrement il est rentré dans ses appartements vers 1 heure 1/2.

Rome, 25 décembre. — C'est sans incidents, grâce aux dispositions d'ordres prises, et malgré une foule énorme qui se pressait sur la place aux environs de la Basilique, que s'est accomplie, par un beau temps, la cérémonie de l'ouverture de la Porte-Sainte.

Les troupes d'infanterie et les carabiniers formaient le carré autour de Saint-Pierre, réglant l'entrée.

La cérémonie a été de tous points magnifique.

Beaucoup de fenêtres du quartier de Borgo sont voilées.

Le public, sur la place Saint-Pierre, offrait le coup d'œil le plus curieux. Les voitures, se dirigeant, à la sortie, dans toutes les directions de la ville, lui ont donné une grande animation. Mille billets seulement avaient été donnés pour les tribunes du portique ou à eux lieu la cérémonie de l'ouverture de la Porte-Sainte. Des mille billets avaient été distribués pour l'intérieur de la Basilique.

Dans les autres basiliques
A la même heure que pour St-Pierre, en présence

d'une grande foule, le cardinal Stollti, avec le marteau donné par les catholiques français, ouvrit la Porte Sainte de la Basilique de St-Jean de Latran, le cardinal Vincent Vannutelli avec le marteau donné par les catholiques italiens, ouvrit celle de St-Marie-Majeure, et enfin le cardinal Oreglia, avec le marteau donné par les catholiques allemands, ouvrit celle de St-Paul.

Toutes les cérémonies ont été accomplies avec le même rite solennel.

Le bruit avait couru que la Reine Marguerite irait assister à l'ouverture de la Porte Sainte à St-Paul-hors-des-Murs avec les Dames de la Cour, mais la Reine, qu'il est impossible au Pape de reconnaître comme souveraine, a renoncé à cette solennité.

LA SAINTE DU PAPE
On a beaucoup remarqué que le Pape n'a pas tenu pendant toute la cérémonie de Saint-Pierre. Conformément aux prévisions exprimées la veille par son médecin, le docteur Lapponi, Léon XIII est rentré dans ses appartements sans avoir manifesté la moindre fatigue, dissipant ainsi les craintes qu'on avait éprouvées dans son entourage, et dont heureux d'avoir solennellement inauguré l'année 1900.

UNE LETTRE DU PRINCE NAPOLÉON
Le *Petit Caporal* et le *Figaro* publient la lettre suivante que le prince Napoléon adresse au maire d'Ajaccio à propos du centenaire que la Corse célèbre lundi :

« Monsieur le Maire,
« La ville d'Ajaccio va célébrer le centenaire du Consulat. »

« Les adhésions vous sont parvenues de toute part. Des hommes que leurs idées tenaient le plus éloignés des doctrines napoléoniennes ont revendiqué l'honneur de s'associer à cette manifestation, uniquement inspirée par le sentiment national. »

« Il y a aujourd'hui cent ans, la France était déchirée par les factions. »

« Le Directeur, sans autorité, sans force et sans prestige, ne pouvait même assurer l'ordre à l'intérieur. »

« La France ne vivait plus qu'aux armées. Les meilleurs de ses enfants avaient couru aux frontières, et l'armée, supérieure à l'esprit patriotique, défendait héroïquement le territoire menacé. »

« Le général Bonaparte partit. Le pays tout entier l'acclama, et, par un vote unanime, lui remit le soin de ses destinées. »

« En quatre années tout changea de face. Le Code civil fut promulgué, les finances sont restituées, l'instruction publique tirée du néant, la liberté de conscience garantie à tous, quelle que soit leur croyance. Notre organisation gouvernementale et administrative est créée avec une telle précision, qu'elle n'a subi d'épreuves que la survie presque intacte. Il a maintenu, à travers les révolutions et les crises les plus terribles, l'unité de la patrie française. »

« Le Premier Consul ne se contenta pas de restaurer l'ordre matériel, par ses actes, par sa volonté persistante, il fit la paix dans les esprits. »

« Daignant et affectant les viles dénomination de parti, au non-desquelles on s'égarait depuis dix ans, il ne veut plus voir que des Français. »

« Issu du sacrifice populaire, le Premier Consul n'avait pas, lui, à accomplir avec les partis. »

« Il ne tenait rien d'eux. Il ne les attendait rien. »

« En la vue du peuple, il ne se devait qu'à Dieu. »

« Certes, son œuvre législative est grande. Il a réalisé les promesses de la révolution française et constitué une société nouvelle. Mais son œuvre de paix sociale est peut-être faite plus encore pour mériter notre admiration. Quand le trouble règne dans les esprits, quand rien de ce qui commande le respect n'est plus respecté, c'est un soulagement, pour ceux qui gardent au cœur le culte de la patrie, de se reporter à ces premières années du siècle. »

« Napoléon, par sa suprême équité, réconcilia la France avec elle-même. »

« C'est cette œuvre de réconciliation nationale que, dans votre patriotisme, vous avez particulièrement tenu à célébrer. »

« Je vous en félicite, et de bon, je m'en réjouis. »

« Je n'ai jamais voulu troubler mon pays, ni par des paroles sans portée, ni par de vaines démonstrations. »

« Si j'ai été frappé par l'exil, non pour mes actes, mais à cause des fautes que je représentai. »

« Sans ressentiment contre les hommes qui m'ont persécuté, je constate seulement que l'arbitraire de la mesure n'a pas permis de ramener le calme dans ma patrie. »

« J'espère de tous mes vœux l'heure de la réconciliation nationale. Travailler à cette œuvre de salut, c'est rester fidèle aux traditions du Premier Consul, traditions que l'Empire a léguées à sa famille. »

« En les maintenant intactes, je crois, avant tout, faire acte de bon Français. »

« Croyez, Monsieur le Maire, à mes meilleurs sentiments. »
Napoléon.
Château d'Archenberg, le 20 décembre 1899. »

LA HAUTE-COUR

Le réquisitoire du Procureur général fixé à mardi prochain

Paris, 25 décembre. — Il est décidé que le procureur général prendra la parole mardi au début de l'audience. Son réquisitoire durera trois heures. C'est donc après la suspension d'audience que commenceront les plaidoiries. M. Boulet, défenseur de M. Buffet, parlera le premier.

Le cas de Marcel Habert
D'après les renseignements qui parviennent du Luxembourg, voici les dispositions définitivement arrêtées au sujet de l'affaire Marcel Habert : Le procès ne viendrait qu'après les élections sénatoriales.

La constitution d